

Dans l'Education Nationale, les élus du personnel font un important travail de vérification des données individuelles et des dispositifs collectifs avant chaque instance, faisant ainsi corriger les erreurs et progresser les procédures. Experts des règles en vigueur, connaissant parfaitement la réalité du terrain et les situations individuelles, ils sont des interlocuteurs précieux et les acteurs d'un enrichissement du débat paritaire. Cela participe de notre volonté et de notre exigence de faire vivre transparence et équité qui sont, pour le SNUipp-FSU, des valeurs fondamentales de notre engagement.

Le projet présenté par le gouvernement dans le cadre de la concertation Action Publique 2022 représenterait un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction Publique, pour s'affranchir du contrôle et de l'expertise des élus du personnel, ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels.

Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « suppression du paritarisme » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, le SNUipp-FSU affirme sa totale opposition et demande au gouvernement de renoncer à ce projet. La pétition mise en ligne par la FSU il y a quelques jours recueille déjà près de 20000 signatures, c'est dire l'importance qu'accordent les agents de la Fonction Publique à la défense de leurs instances paritaires et de leurs élus du personnel.

Nombre de CAPD Hors Classe sont actuellement repoussées du fait de la non connaissance du ratio national des contingents académiques et départementaux qui en découlent. Pouvez-vous nous indiquer la date de publication du ratio promouvables / promus ?

Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 ainsi que l'absence de décision concernant le taux de promotions suscitent de nombreuses interrogations et de la colère parmi nos collègues.

D'une part, les avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, a minima, comme très satisfaisant.

De surcroît ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignants, niant ainsi toute possibilité d'évolution dans leur parcours professionnel. C'est un non sens dans ce ministère qui a pour fondement la capacité de chacun à progresser. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande que soit donnée consigne aux IEN de mettre par principe l'appréciation « très satisfaisant » à l'ensemble des enseignants promouvables à la HC. Si des avis « satisfaisant » et « à consolider » étaient malgré tout prononcés, nous demandons à ce qu'ils puissent être revus lors des prochaines campagnes d'avancement.

D'autre part, à ce sentiment d'injustice peut s'en ajouter un autre dans les départements où, en cas de départage de barème, c'est l'ancienneté dans le corps des PE qui est prise en compte et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière des agents, désavantageant ainsi fortement les collègues ayant changé de corps ces dernières années et pénalisant

ainsi fortement les anciens instituteurs-trices. Cela va à l'encontre même des engagements pris dans le cadre de PPCR de voir la carrière de chacun se dérouler sur au moins deux grades, car ce sont ces mêmes collègues qui sont pour beaucoup aujourd'hui retraitables. Le SNUipp-FSU demande que ce soit l'ancienneté de service sur l'ensemble de la carrière qui soit prise en compte.

C'est pourquoi nous demandons que :

- le ration promus/promouvables soit rapidement communiqué et corresponde à une augmentation des flux,
- l'ensemble des avis puisse faire l'objet d'un recours,
- ces avis soient révisables dès l'année prochaine,
- en cas d'égalité de barème, l'ancienneté de service soit prise en compte sur l'ensemble de la carrière.

Or, pour seule véritable réponse à toutes ces problématiques, le 20 juin 2018, les avis et le tableau des promus dans les Ardennes ont été fugacement mis en ligne sur I-Prof - ce qui est réglementaire pour les appréciations - puis retirés, et ce, avant la CAPD du 29 juin alors que les élus du personnels n'avaient encore rien examiné ni rien vérifié !

Aussi, les avis IEN ont été à peine consultables.

Dans l'attente de réponses à nos demandes, nous vous invitons à prendre la mesure de l'insécurité juridique qu'il y a à arrêter les promotions à la hors classe dans ces conditions.